DELIBERATION du C.C.A.S.

Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

Présents : Mmes – FERNANDEZ – SIAU - BELIN – JULIEN – CURTO –
Mrs – BORD – MARTIN – FOLCHER
Absente : Mme ANGER
Absentes excusées : Mmes PEIRETTI GARNIER – GLAS

CCAS_2025_01: Compte de gestion budget CCAS 2024

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur BORD, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2024 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président
Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers
saint JULIEN les ROSIERS
30340

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250407-CCAS_2025_0

Mis en ligne sur le site www.saintjulienlesrosiers.fr le 08/04/2025

DELIBERATION du C.C.A.S.

Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

Présents : Mmes – FERNANDEZ – SIAU - BELIN – JULIEN – CURTO –
Mrs – BORD – MARTIN – FOLCHER
Absente : Mme ANGER
Absentes excusées : Mmes PEIRETTI GARNIER – GLAS

CCAS_2025_002 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2024

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur MARTIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BORD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0,00		7 038,85	0,00	7 038,85
Opération exercice	16 018,85	0,00	24 587,91	54 221,00	40 606,76	54 221,00
TOTAUX	16 018,85	0,00	24 587,91	61 259,85	40 606,76	61 259,85
Résultats Clôture	-16 018,85		36 671,94		20 653,09	
Restes à réaliser	7 000,00	9 500,00			7 000,00	9 500,00
TOTAUX CUMULES	23 018,85	9 500,00	24 587,91	61 259,85	47 606,76	71 759,85

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs et les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Le vice-président
Bernard MARTIN

Mis en ligne sur le site www.saintjulienlesrosiers.fr le 08/04/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250407-CCAS_2025_0

DELIBERATION C.C.A.S.

Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq , le sept avril à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

Présents : Mmes – FERNANDEZ – SIAU - BELIN – JULIEN – CURTO –
Mrs – BORD – MARTIN – FOLCHER
Absente : Mme ANGER
Absentes excusées : Mmes PEIRETTI GARNIER – GLAS

CCAS_2025_03 Affectation des résultats 2024- budget C.C.A.S.

Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du code général des collectivités territoriales,

Mr le Maire précise que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser d'investissement.

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget CCAS approuvé par les délibérations précédentes, il est proposé à l'assemblée d'intégrer les sommes ci-dessous dans le **Budget CCAS** 2025 de la manière suivante:

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Section de fonctionnement	
a) Résultat de l'exercice	29 633,09 €
b) Résultat antérieur	7 038,85 €
c) Résultat à affecter (c=a+b)	**36 671.94 €**
Section d'investissement	
d) Résultat de l'exercice	- 16 018,85 €
e) Résultat antérieur	0,00 €
f) Solde d'exécution cumulé (f=d+e) (D001)	**16 018.85 €**
g) Excédent d'investissement (R001)	**0.00 €**
h) Solde des restes à réaliser	- 2 500,00 €
i) Besoin de financement (i=f+h)	**13 518,85 €**
Affectation (=c)	**36 671,94 €**
1) Affectation en réserves en section d'investissement (R1068) (au minimum pour la couverture du besoin de financement (h)	**13 518,85 €**
2) Report en section de fonctionnement (R002)	**23 153,09 €**

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'affecter le résultat comme ci-dessus.

Le Président du CCAS
Serge BORD

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250407-CCAS_2025_0

Mis en ligne sur le site www.saintjulienlesrosiers.fr le 08/04/2025

DELIBERATION C.C.A.S.

Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq , le sept avril à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

Présents : Mmes – FERNANDEZ – SIAU - BELIN – JULIEN – CURTO –
Mrs – BORD – MARTIN – FOLCHER
Absente : Mme ANGER
Absentes excusées : Mmes PEIRETTI GARNIER – GLAS

CCAS_2025_04 : BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président propose au conseil d'administration le budget primitif CCAS 2025.

Le budget CCAS s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

compte	Libelle	BP 2025
D	**DEPENSE**	**142 799,00 €**
011	Charges a caractère général	128 111,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 688,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00 €
R	**RECETTE**	**142 799,00 €**
74	Dotation et participation	45 577,00 €
75	Autres produits de gestion courante	74 069,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 153,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

compte	Libelle	BP 2025
D	**DEPENSE**	**28 206,00 €**
01	Résultat reporté d'investissement	16 019,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 987,00 €
R	**RECETTE**	**28 206,00 €**
10	Dotation Fonds divers et réserves	14 519,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 187,00 €
13	Subvention	9 500,00 €

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent **à 142 799 €**
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent **à 28 206 €.**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

Le Président
Serge BORD

Mairie de Saint Julien Les Rosiers 30340

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002744-20250407-CCAS_2025_0

Mis en ligne sur le site www.saintjulienlesrosiers.fr le 08/04/2025